

XX

1. Identification du produit et de l'entreprise

Dénomination technique du produit

XX

Dénomination commerciale du produit

XX

Utilisation et emploi du produit

Mortier allégé pré-mélangé thermo- isolant, se mélange avec de l'eau.



Xi IRRITANT

Identification de l'entreprise

Nom : Edilteco FRANCE
Adresse : PARC D'ACTIVITE DU VAL DE MOINE
9 AVENUE DE L'EUROPE
49230 SAINT GERMAIN SUR MOINE
France
Téléphone : 0241295930 / 0825 825 533

Numéros d'urgence

0241295930 / 0825 825 533

2. Indication des dangers

Classification du produit

La présente fiche de sécurité est relative à un produit classifié IRRITANT.

Le produit contient des poussières de ciment irritantes pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et la peau en cas de contact prolongé. Les enduits à base de poussières de ciment à cause d'un pH élevé peuvent provoquer des irritations de la peau lorsque le contact est répété ou étendu et des lésions oculaires en cas de projection, en cas d'ingestion importante cela peut provoquer des ulcérations de l'appareil digestif.

Indication des dangers

Matière solide

Effets aigus et chroniques sur l'organisme : symptômes cliniques sur les organes cible

Pour l'identification exacte des organes objet de l'action des substances, l'individualisation des symptômes et la connaissance correcte de la gravité des dommages à la santé et à l'environnement, se référer aux informations de chacun des composants.

Aucune donnée disponible

Effets cancérigènes, Mutagènes et de Toxicité Reproductive

Il n'y a pas d'évaluation pour les effets cancérigènes, mutagènes et de toxicité reproductive.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets cancérigènes.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets mutagènes.

La substance n'est pas actuellement classifiée par la CEE pour effets de toxicité reproductive.

Consulter pour les substances les études expérimentales de cancérogenèse disponible, décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

Consulter pour les substances les études expérimentales de mutagenèse disponibles décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

Consulter, pour les substances les études expérimentales de toxicité reproductive disponibles décrites au point 11 et qui, actuellement n'en modifient pas la classification.

3. Information sur les composants

Information sur la composition

Produit inorganique constitué d'un mélange finement broyé de clinker, polystyrène expansé.

Le produit est composé des substances dangereuses suivantes, reprises dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE et ajustements successifs, et classifié sur la base de l'Annexe VI de la même directive 67/548/CEE.

Dénomination	N. CAS	N. CE	N. Indice	Concentration	Classification
Pentane	109-66-0	203-692-4	601-006-00-1	<1%	F+;12,Xn;65,66,67,N;51-53
Acétate de vinyle; vinyle d'acétate	108-05-4	203-545-4	607-023-00-0	<1%	F;11

Le texte intégral des phrases R est reporté au point 16 de la présente.

4. Intervention de premier secours

Mesure de premier secours

Consulter un médecin en cas de symptômes.

La fiche pourrait ne pas comporter les données afférentes aux substances présentes à faible concentration. En cas de doute consulter les informations relatives aux substances (voir point 2 de la fiche).

Maintenir les fonctions vitales, si nécessaire.

Inhalation : Intervention immédiate

EN CAS D'INHALATION : Le produit n'est pas classifié dangereux par cette voie de contact par exposition à forte concentration de vapeurs. Transporter quoi qu'il en soit le blessé dans un environnement propre et contacter le médecin. Administrer de l'oxygène et ventiler, si nécessaire. Ne pas effectuer d'opérations qui mettraient également en péril les secours.

Contact avec la peau : Intervention immédiate

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Le produit n'est pas classifié dangereux par cette voie de contact. On conseille cependant de retirer les vêtements qui ont été en contact avec le produit, éliminer les résidus avant de laver la peau abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Intervention immédiate

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau ou de solution physiologique, paupière ouverte, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion : Intervention immédiate

EN CAS D'INGESTION : Consulter un médecin

Ne jamais faire vomir, si la personne est inconsciente ou présente des difficultés pour respirer ne pas la faire boire

5. Mesures anti-incendie

Informations générales

Déplacer les récipients de l'aire d'incendie, si cela est possible sans risque.

Contenir et recueillir l'eau d'extinction pour évacuation par la suite.

En cas d'incendie, se maintenir au vent afin d'éviter d'être pris par les fumées ou les vapeurs.

Moyens appropriés d'extinction

Le produit n'est pas inflammable à température ambiante, mais peut alimenter un feu. Dans ce cas, l'extinction du produit peut être difficile.

Utiliser les moyens suivants d'extinction : Anhydride carbonique, mousse, eau (mieux si nébulisée), poudres chimiques ou sable (pour incendies de faible importance).

Moyens d'extinction qui ne doit pas être utilisés pour des motifs de sécurité

Aucun.

Dangers particuliers d'exposition, dérivants du produit, des produits de combustion ou des gaz

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des évanouissements ou suffocations.

Mesures spéciales de protection pour le personnel anti-incendie

Mettre :

- Masque anti-gaz avec autonomie.
- Équipement complet composé d'un casque à visière et protection du cou, veste et pantalon ignifugés avec bande autour des bras, des jambes et de la taille.

Pour ce qui n'est pas prévu dans ce point, se référer aux dispositions de protection conseillées au point 8 de la présente fiche.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**Précaution pour les personnes**

Pour ce qui n'est pas prévu dans ce point, se référer aux dispositions de protection conseillées au point 8 de la présente fiche.

Stopper la fuite, si l'opération ne comporte pas de risque.

Eloigner de la zone concernée par l'épandage, les personnes non attachées au service de secours.

Si possible, opérer sous ventilation.

Procéder à la bonne ventilation des locaux concernés par l'épandage.

Précaution pour l'environnement

Abattre les poussières avec de l'eau nébulisée.

Les systèmes d'installations et des procédures doivent être mises en œuvre pour éviter que le produit se dissolve dans l'eau ou autres liquides et n'atteigne les égouts, les puits ou les cours d'eau.

De l'eau nébulisée peut être utilisée pour diluer les vapeurs.

Méthodes d'assainissement

Laver le sol avec de l'eau après avoir récupéré ce qui a fui.

Récupérer mécaniquement le produit qui s'est répandu.

Mettre le produit dans des récipients propres et étiquetés.

Si nécessaire, déclencher la procédure d'assainissement de l'art. 17 du décret Loi 22/1997 e s.m.i.

7. Manipulation et stockage**Manipulation**

Manipuler avec précaution les récipients.

Si vous effectuez des opérations avec le produit en plein air le faire sous le vent.

Éviter toujours :

- Le contact avec la peau et les yeux.
- La formation des poussières.
- L'inhalation des vapeurs et des poussières.

Manipuler dans un lieu bien ventilé.

Prévoir l'utilisation, si nécessaire de systèmes d'aspiration localisée.

Ne jamais réutiliser les récipients vides avant nettoyage industriel ou reconditionnement.

Avant d'effectuer des transvasements, vérifier que l'intérieur des récipients ne présente aucun autre résidu, particulièrement s'il s'agit de substances incompatibles.

Stockage**DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC - LAISSER DANS L'EMBALLAGE D'ORIGINE**

Protéger les récipients des dommages.

Protéger les récipients des chocs et chutes.

Ventiler de façon adéquate l'aire de stockage afin que d'éventuelles fuites de vapeurs puissent être diluées.

Stocker dans un lieu bien ventilé, sec et frais.

Conserver les récipients fermés et étiquetés.

Minimiser par des mesures adéquates d'installation et de procédures, toutes les sources possibles de fuite de produit.

Ne pas fumer.

Maintenir loin des aliments ou boissons.

Stocker loin des matériaux incompatibles.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Emplois particuliers

Les recommandations concernant les emplois particuliers doivent être évaluées au cas par cas, également en relation à l'éventuelle composition du produit commercial contenant cette substance, à la lumière du secteur d'activité à laquelle le produit ou la substance sont destinés et du cycle technologique et productif d'utilisation.

8. Contrôle de l'exposition – protection individuelle**Information et Mesures Générales : conseils**

Ni manger, ni boire, ni fumer sur son poste de travail

Informations et Mesures Générales : D.P.R. 303/56

Application des articles 19, 20, 21.

Informations et Mesures Générales : Décret-Loi. 626/94

Application de l'article 33.

Protection individuelle : voies respiratoires

Masque facial filtrant et anti-poussières.

Protection individuelle : peau

Gants imperméables.

Protections des membres inférieurs.

Bottes ou chaussures de sécurité résistantes aux produits chimiques.

Protection du corps.

Blouse ou cote résistantes aux produits chimiques.

Protection individuelle : yeux

Lunettes de protection.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : reporter ci-dessous Les Limites d'Exposition Professionnelles pour les substances qui composent le produit, voir point 2 de la fiche.

Limite d'Exposition Professionnelle : CE

N. CAS 109-66-0 – Pentane

Donnée non disponible.

N. CAS 108-05-4 – Acétate de vinyle, vinyle d'acétate

Donnée non disponible.

Limite d'Exposition Professionnelle : BEI ACGIH

N. CAS 109-66-0 – Pentane

Donnée non disponible.

N. CAS 108-05-4 – Acétate de vinyle, vinyle d'acétate

Donnée non disponible.

Limite d'Exposition Professionnelle : TLV ACGIH

N. CAS 109-66-0 – Pentane

TWA : 600 ppm

N. CAS 108-05-4 – Acétate de vinyle, vinyle d'acétate

TWA : 10 ppm

STEL : 15 ppm

N. CAS donnée non disponible – ciment PORTLAND

TWA : 10 mg/m³

Note : fraction inhalable

Limite d'Exposition Professionnelle : MAK

N. CAS 109-66-0 – Pentane

MAK : 1000 ppm 3000 mg/m³

N. CAS 108-05-4 – Acétate de vinyle, vinyle d'acétate

Donnée non disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide en poudre
Odeur	Inodore
pH	Alcalin (en solution aqueuse)
Point d'ébullition (pression atmosphérique)	Donnée non applicable
Point de fusion	> 1000 °C
Inflammabilité (solides, gaz)	Donnée non applicable
Propriété explosive : limite d'explosivité (en % du volume d'air) : limite inférieure	Donnée non applicable
Propriété explosive : limite d'explosivité (en % du volume d'air) : limite supérieure	Donnée non applicable
Propriétés comburantes	Donnée non applicable
Pression de vapeur	Donnée non applicable
Densité relative	Donnée non applicable
Densité de vapeur (air = 1)	Donnée non applicable
Hydro solubilité	Forme solutions saturées d'hydrate de calcium
Solubilité dans les graisses et/ou solvants organiques	Donnée non applicable
Log coefficient répartition n-ottanolo / eau	Donnée non applicable
Altri Dati	Densité absolue : 300 kg/mc Viscosité : Donnée non applicable

10. Stabilité et réactivité

Stable dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques

Aucune étude expérimentale n'a été effectuée sur le produit tel quel. Pour les aspects de toxicité pour l'homme, il faut évaluer les substances qui composent le produit et indiquées au point 2 de la fiche.

Toxicité aiguë par voie orale, cutanée et inhalatrice

Aucune valeur expérimentale disponible ou notable pour les substances qui composent le produit et présentes au point 2 de la fiche.

Pouvoir corrosif et/ou irritant pour la peau, les yeux et l'appareil respiratoire

Le produit est classifié non dangereux mais contient des poussières de ciment irritantes pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et la peau en cas de contact prolongé. Les enduits à base de poussières de ciment à cause d'un pH élevé peuvent provoquer des irritations de la peau lorsque le contact est répété ou étendu et des lésions oculaires en cas de projection, en cas d'ingestion importante, peut provoquer des ulcérations de l'appareil digestif.

Pouvoir sensibilisant

Aucun pouvoir sensibilisant du produit n'a été démontré.

Toxicité à long terme (subaigu, subchronique, chronique)

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets cancérogènes pour l'homme.

Cancérogenèse, Mutagenèse et Toxicité Reproductive (fertilité et développement)

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets cancérogènes pour l'homme.

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets mutagènes pour l'homme.

Le produit n'a pas démontré avoir d'effets de toxicité reproductive pour l'homme.

Exposition

Les voies d'expositions potentielles sont : Inhalation, contact cutané et ingestion.

12. Informations écologiques

Aucune étude expérimentale n'a été effectuée sur le produit tel quel. Pour les aspects de toxicité pour l'environnement il faut évaluer les composants indiqués au point 2 de la fiche.

Écotoxicité : effets à court terme

Les études de toxicité aquatique à court terme ne sont pas notables pour les substances qui composent le produit indiquées au point 2 de la fiche

Écotoxicité : effets à long terme

Les études de toxicité aquatique à long terme ne sont pas notables pour les substances qui composent le produit indiquées au point 2 de la fiche.

13. Observation sur l'évacuation des déchets**Observation sur l'évacuation**

Les modalités de gestion des déchets doivent être évaluées au cas par cas, en relation avec la composition des déchets elle-même, à la lumière des dispositions des directives communautaires 91/156/CEE sur les déchets, 91/689/CEE sur les déchets dangereux, 94/62/CE sur les emballages et les déchets d'emballages.

Pour la manipulation et les mesures en cas de dispersion accidentelle des déchets, se référer en général aux indications fournies aux points 6 et 7 ; les précautions et actions spécifiques doivent toutefois être évaluées en fonction de la composition du déchet.

Le produit, en cas d'évacuation telle qu'elle, aux termes de la Directive 91/689/CEE, doit être classifié comme déchet non dangereux.

14. Informations sur le transport

Danger pour le transport terrestre - ADR NON

15. Informations sur les normes

Informations générales

Le produit une fois mélangé à l'eau contient moins de 0,0002 % de chrome VI hydrosoluble sur le poids total à sec, selon ce qui est prévu par le DM du 10 mai 2004 (directive 2001/60/CE).

CE PRODUIT CONTIENT DE LA CHAUX ET / OU DU CIMENT

Étiquetage: symbole



Xi irritant

Étiquetage : Phrases R

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Étiquetage : Phrases S

S2 Conserver hors de portée des enfants
S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Surveillance sanitaire : périodicité des visites

En attente de la définition de risque modéré selon ce qui est prévu par le décret Loi n 25 du 02/02/2002.

Norme de référence

La liste des références législatives est indicative et non exhaustive. L'utilisateur du produit est tenu d'approfondir dans chaque cas spécifique, la norme et les recommandations pour l'utilisation correcte du produit.

- RÈGLEMENT (UE) n° 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

16. Autres informations

Générales et/ou diverses

La présente fiche annule et remplace les précédentes versions.

Les informations se basent sur une meilleure connaissance du fabricant à la date indiquée sur la fiche. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué.

Elles peuvent donc ne pas être pertinentes en cas de mélange. L'utilisateur doit se conformer aux normes en vigueur et s'assurer des mises à jour et de la totalité des informations indiquées; c'est-à-dire en relation à l'utilisation spécifique qui doit être faite du produit.

Sources des données

Ci-dessous les sources consultées pour la réalisation de la fiche :

HSDB - Hazardous Substances Data Bank. Bethesda, MD: National Library of Medicine CD Rom Chem Bank.

ACGIH Threshold limit values for chemical substances and physical agents and biological exposure indices (TLVs and BEIs).

Micromedex – Poisindex Toxicologic Managements – Banca Dati Informatizzata.

Lewis, Richard J. Sr. Wiley (2000) Sax's Dangerous Properties of Industrial Materials - Interscience Publication. Tenth Edition.

Bozza Marrubini M.R., Ghezzi Laurenzi R., Uccelli P. Intossicazioni acute Meccanismi, diagnosi e terapia. Seconda Edizione. Organizzazione Editoriale Medico Farmaceutica, Milano, 1992.

RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances CD Rom Chem Bank – National Library of Medicine of Bethesda (USA) by National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH).